



ASSOCIATION DE CGPI

## L'UCPI, un acteur d'influence dans la profession

Anne-Laure Declaye - 26/09/2008

**Ambassadrice de plus de 140 cabinets, l'Union des conseils en patrimoine indépendants s'applique à mener des réflexions de fond afin de faire évoluer la profession L'opportunité de constituer une société de gestion, en réponse à la complexité de la réglementation et des marchés financiers, divise**

Fédérant à sa création, en 1995, six groupements de CGPI, l'Union des conseils en patrimoine indépendants (UCPI) avait pour vocation originelle, d'après son président Bruno de Guillebon, de rassembler dans un même groupe les non-syndiqués de la profession afin de représenter une seule et unique voix lors des réflexions menées sur la réglementation du métier d'indépendant par la Commission de Chassagne, en 1994, réunissant les établissements bancaires et d'assurances ainsi que les deux syndicats existants - la CNCEF (1) et la CSCGP (2). « En 1996, explique Bruno de Guillebon, l'UCPI se rapproche de la CSCGP pour former un seul et même syndicat, la Compagnie nationale des professionnels du patrimoine (CNPP) », qui prendra, en 2002, le nom de Chambre des Indépendants du Patrimoine (CIP). « Ce fut la fin de l'UCPI, première version », signale-t-il.

Etre représentative... La décision de maintenir un groupe actif afin d'échanger sur des sujets d'ordre pratique a abouti, à ce jour, à l'association (3) sous le même acronyme de onze groupements et cabinets pesant plus de 7,4 milliards d'euros d'encours gérés (*lire l'encadré*). "La fédération a pour objectif premier d'être suffisamment représentative pour concourir au développement de celle-ci afin de lui permettre, notamment, d'être davantage structurée au niveau réglementaire et au niveau des partenaires", explique Bruno de Guillebon. S'il semble difficile d'apprécier l'importance de l'UCPI dans l'univers des indépendants, compte tenu des divergences sur les chiffres globaux de la profession, l'association a indéniablement acquis un poids certain au regard des instances professionnelles puisqu'elle regroupe les structures parmi les plus solides en son sein. Un signe : l'UCPI équivaut à l'Union Financière de France (UFF) en termes d'encours gérés. A l'avenir, le panorama devrait être plus fiable puisque la chambre a sollicité ses adhérents afin de recueillir l'agrégation des données de chacun d'entre eux.

## L'UCPI en bref

Anne-Laure DECLAYE - 26/09/2008

- Encours gérés 31.12.2007 : 7,4 milliards d'euros
- Collecte 2007 : 1 milliard d'euros - Groupements et cabinets membres :
  - Acogepi – Jacques Balesse
  - Actualis Associés – Henry Masdevall
  - Anthéa – Thibault Fischer
  - CRIP – Yves Coudrin
  - Conseil et Gestion Privée - Alain Gubler (depuis sept 2008)
  - Cyrus Conseil – Meyer Azogui
  - Financière du Capitole – Jean-Luc Delsol
  - Finindep – Philippe Ouanson
  - La Boétie Patrimoine – Patrick Ganansia
  - Le Cercle du Patrimoine – Thierry Moreau
  - Witam – Benoist Lombard